

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUN 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de Mr EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2015

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, LOUVEL Marie-Thérèse, CHAUSSINAND Xavier, ALLARD Jérôme, GOUDEAU Claude, THOMAS Sylvie, DOUDIEUX Josiane, ROWLAND Laurent, DURAND Gérard, GAUGAIN-PLACAIS Stéphanie

Etait absent représenté : M. FORGET Joël a donné pouvoir à M. EVETTE Gérard Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Sylvie

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2015
- SAEP Champfleur Gesnes-le-Gandelin : intégration de la commune d'Ancinnes
- Indemnité de conseil au comptable du trésor : M. Buchet
- Affaires diverses.

### **I - ADHESION DU SYNDICAT D'EAU D'ANCINNES AU SAEP CHAMPFLEUR GESNES-LE-GANDELIN**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune d'Ancinnes a décidé par délibération en date du 7 avril 2015 d'intégrer le SAEP Champfleur-Gesnes le Gandelin.

- Considérant que la commune d'Ancinnes est une commune limitrophe du SAEP Champfleur-Gesnes le Gandelin et qu'il est possible de réaliser un maillage des réseaux
- Vu la délibération du comité syndical en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, acceptant l'intégration de la commune d'Ancinnes au SAEP Champfleur-Gesnes le Gandelin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'intégration de la commune d'Ancinnes au SAEP Champfleur-Gesnes le Gandelin

### **II - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux ;

Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal ;

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE :
  - De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
  - D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
  - Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Bruno BUCHET,
  - De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires,
  - Que ces indemnités seront versées annuellement sur présentation d'un décompte à titre de pièce justificative.
- DEMANDE au Maire de verser l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 suivant le décompte établi par Mr BUCHET Bruno, à savoir 111,88 €.
 

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2015 de la Commune, article 6225.

### **III- INDEMNISATION CONGES PAYES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES 2014 AU TITRE DU CET**

Vu la demande d'inscription des congés payés et heures supplémentaires non pris en 2014 sur un Compte Epargne Temps de Mme PROVOST Josie ;

Vu la délibération du 28 Mai 2015 instaurant un Compte Epargne Temps ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'indemniser les 20 jours de congés payés et les 20 h 30 d'heures supplémentaires à Mme PROVOST Josie, Attaché territorial, au titre du Compte Epargne Temps.
- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes ont été inscrites au BP 2015 de la Commune.

### **IV – AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS**

- ✚ ***Demande de M. Rimbault (camion pizzas) pour installation de deux tables et huit chaises devant son camion et accès à un branchement électrique*** : Le Conseil accepte la demande de M. Rimbault pour une durée provisoire et expérimentale de trois mois.
- ✚ ***Courrier de l'association de Maires Ruraux de France pour se mobiliser contre la loi NOTRe*** : Le Conseil municipal demande plus de précisions sur le contenu de la loi avant de prendre une décision.
- ✚ ***Courrier recommandé de M. Diard***
- ✚ ***Courrier de l'Académie de Nantes*** : organisation de stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français et en mathématiques du 6 au 10 juillet 2015 et du 24 au 28 août 2015.
- ✚ ***Détermination des horaires de Mme Lefèvre, nouvelle secrétaire de mairie***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 22h22.